







# ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DURABLE

La dépénalisation du stationnement payant sur voirie implique de nombreux aménagements pour les villes françaises. Ces changements ont pour objectif principal d'améliorer la rotation des véhicules pour une meilleure fluidité du trafic en centre-ville. Cette nouvelle fonction accordée aux villes, a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays européens.

# Dès l'annonce de la réforme, nous avons développé chez IEM des solutions intelligentes et efficaces pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur nouvelle gestion du stationnement sur voirie.

Fournisseur d'horodateurs et de solutions pour opérateurs et usagers, IEM a su concevoir une solution globale et ouverte pour une gestion efficace et optimale du forfait de post-stationnement, comprenant à la fois son cycle de vie et les services offerts aux usagers.

Nous vous présentons ici les impacts de la dépénalisation dans la gestion du stationnement, qu'elle soit prise en charge par la ville ou un délégataire privé. Vous découvrirez ensuite les applications de nos produits et services de la mise en conformité à une optimisation du traitement du forfait de post-stationnement.



DÉPÉNALISATION

Outre la révision de la politique tarifaire, la nouvelle loi sur la dépénalisation du stationnement sur voirie impose aux collectivités un diagnostic de leur système de gestion du stationnement. Le but étant de déterminer les changements indispensables à réaliser et ceux pouvant améliorer l'efficacité et la rentabilité du service de stationnement pour une mobilité durable.

# OBJECTIFS DE LA NOUVELLE LOI

La décentralisation du stationnement est un levier stratégique pour les collectivités. En améliorant la rotation des véhicules grâce à l'incitation au paiement spontané, elles agissent sur l'accessibilité et l'attractivité des centres-villes pour :



**Développer** les commerces de proximité



Fluidifier le trafic réduisant les émissions de carbone



Améliorer le confort des automobilistes



Inciter les visiteurs à utiliser les transports publics



Maintenir les résidents en centre-ville



# RÉVISION DE LA TARIFICATION

Pour une meilleure prise en compte des spécificités locales et un effet plus dissuasif, l'amende de 17€ est remplacée par un forfait de post-stationnement fixé par la ville de façon indépendante. La collectivité définit une nouvelle politique tarifaire dans le but d'améliorer le taux de respect du stationnement payant sur voirie. Comme précédemment, l'usager paie son titre de stationnement au temps réel avec la prise d'un ticket. Dans le cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, il sera dans l'obligation de régler le FPS dans un délai de 3 mois.



#### AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Au 1er janvier 2018, les collectivités doivent communiquer la nouvelle règlementation aux usagers par l'intermédiaire des différents moyens de paiement mis à disposition. A minima, la ville doit faire apparaître le montant du FPS et la mention légale sur les horodateurs, l'application et le site internet dédiés au paiement du stationnement en ligne. Le ticket, qu'il soit physique ou virtuel, doit comporter la date et l'heure de la prise du titre ainsi que des mentions obligatoires. Pour une information plus complète pour l'usager, la ville peut communiquer au dos du ticket ou sur l'avis de paiement du FPS déposé sur le pare-brise.



#### MOYENS DE PAIEMENT DIJ EPS

Dans le cas d'une délégation du traitement du FPS auprès de l'ANTAI, les canaux de paiement sont identiques à ceux d'une contravention. Pour une gestion en régie, le règlement du FPS peut s'opérer directement sur l'horodateur ou via une application mobile et un site internet. La collectivité doit mettre à disposition des usagers des moyens de paiement rapides et modernes dans le but de faciliter le règlement du FPS. Elle a la possibilité d'instaurer un tarif minoré si le paiement est effectué dans un délai de très courte durée.



# TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Dans le but de faciliter les recours, le traitement des réclamations est pris en charge par l'autorité ayant établi le FPS. L'automobiliste transmet sa contestation par courrier avec accusé de réception ou par voie électronique dans un délai d'un mois. Le régisseur peut mettre à disposition des usagers un espace personnel en ligne pour déposer son Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO). En cas de rejet, l'usager saisit la Commission du Contentieux (CCSP) en ayant au préalable payé son FPS.



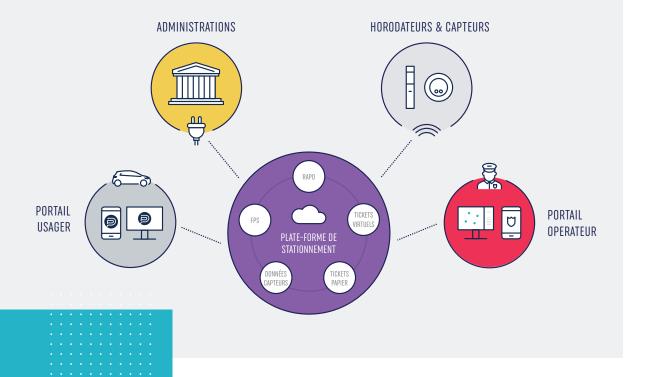
#### RECOUVREMENT DES FPS

Au-delà du délai de paiement de 3 mois, l'ANTAI entame une procédure de recouvrement auprès du propriétaire du véhicule. Dans ce cas, le FPS sera majoré de 20%, sans pouvoir être inférieur à 50€. La majoration peut être révisée selon un délai de paiement anticipé. Si la ville a choisi l'option d'une gestion en régie, elle peut disposer d'un outil de gestion envoyant de façon automatique les demandes de recouvrement forcé auprès de l'ANTAI.



# CONTRÔLE

Dans le cadre de la décentralisation, la surveillance du stationnement sur voirie pourra être déléguée à des prestataires privés. La vérification du paiement du titre de stationnement et l'établissement des avis de paiement des FPS pourront être effectués, selon le choix de la ville, par : la Police Municipale, les ASVP ou des agents assermentés d'organismes privés. Avec la mise en place du FPS dissuasif et un contrôle optimisé, la collectivité pourra agir efficacement pour la mobilité des automobilistes et l'accès au centre-ville.



# SOLUTION IEM DÉPÉNALISATION

Expert du stationnement sur voirie, IEM offre aux collectivités une solution clé en main pour la gestion du cycle de vie et de traitement financier d'acquittement du forfait de post-stationnement. Disposant d'horodateurs de dernière génération, d'un système de gestion propre et de services dématérialisés pour les usagers, IEM est un partenaire idéal pour les projets personnalisés de décentralisation du stationnement.

#### HORODATEURS INTELLIGENTS

Les horodateurs IEM offrent des fonctionnalités intelligentes grâce à leurs équipements technologiques. Avec son clavier alphanumérique et son modem 3G temps réel, le **PrestoEuropa** permet de saisir le numéro du FPS pour un règlement immédiat. L'écran tactile du **PrestoInteractif** permet une navigation aisée pour saisir son FPS et passer rapidement à son paiement.

# PORTAIL OPÉRATEUR

Le portail **Presto1000** permet de visualiser tous les FPS émis en relation avec les titres de stationnement s'il y a lieu. L'opérateur consulte le suivi du paiement du FPS ainsi que les RAPO. Cet outil fournit des statistiques et des rapports d'activité.

#### PORTAIL USAGER

Portail unique pour les usagers de stationnement sur voirie, en plus du paiement de son titre de stationnement, **PrestoPark** permet de régler son FPS en ligne ou sur l'application mobile, avec ou sans inscription. Dans son espace personnel, l'utilisateur peut également émettre un recours et consulter la réponse du service du stationnement de la ville.

#### PLATE-FORME DE STATIONNEMENT

La plate-forme IEM centralise toutes les données de stationnement et permet la définition des règles métier, dans ce cas précis les informations liées aux droits de stationnement et aux FPS. Le contrôleur peut ainsi consulter les tickets émis par les canaux de paiement. Il appose un FPS en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, cette information remonte vers la plateforme de données. Côté usager, celui-ci est informé du FPS en cours. Son paiement est transmis à la centralisation.

#### **CAPTEURS**

Les capteurs PrestoSense indiquent de façon ultra précise et en temps réel l'occupation du parc de stationnement. Ils fournissent des données stratégiques pour optimiser le contrôle permettant de déterminer les zones à surveiller en fonction du taux de respect, calculé à partir des données des moyens de paiement et des capteurs.

IEM a conçu une solution complète et ouverte pour le traitement du forfait de post-stationnement afin que la ville puisse assurer de façon indépendante ou bien via un délégataire privé la gestion de son stationnement sur voirie. En fonction de ses équipements et leurs évolutions, la collectivité offre un service toujours plus connecté pour ses usagers.



#### CONNECTIVITÉ DES HORODATEURS

Les mentions légales et le montant du FPS sont mentionnés de façon instantanée sur chaque horodateur par le biais des écrans mais aussi par des plaques tarif ou des stickers. Pour la mise à jour des informations des tickets, celle-ci est opérée depuis Presto1000. La connectivité en temps réel des horodateurs IEM permet une actualisation immédiate du dossier de l'usager (titres et FPS) et une fiabilité du contrôle et des systèmes de surveillance.



# MOYENS DE PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉS

Développeur des solutions de paiement dématérialisé du stationnement PrestoPark et TIMO, IEM permet aux villes de déployer d'autres canaux, modernes et rapides, pour le règlement du FPS. Avec ou sans inscription, sur la simple saisie du numéro du FPS, l'usager paie en ligne ou sur l'application mobile. L'usager a également la possibilité de payer directement sur l'horodateur par carte bancaire avec ou sans contact (selon les équipements de la ville).





### SYSTÈME DE SURVEILLANCE OPTIMISÉ

Lors d'une installation de capteurs PrestoSense, l'opérateur peut identifier en temps réel les places de stationnement ayant dépassé le temps autorisé. Pour une surveillance par scan cars, les défauts de paiement sont retransmis. Ces informations sont relayées ensuite aux agents de contrôle permettant l'organisation de leurs rondes de surveillance. Les systèmes de surveillance intelligents sont ainsi optimisés en permettant un contrôle plus efficace sur des zones ciblées.



# **GESTION DES DOSSIERS**

Depuis le portail Presto1000, l'opérateur gère les dossiers de stationnement et notamment l'ensemble des FPS émis et leur règlement. Il permet aussi de réaliser une correspondance électronique avec l'usager dans le cas du traitement des recours. L'agent dispose automatiquement des données nécessaires à la vérification des éléments transmis par l'usager aidant ainsi dans la rédaction d'une réponse argumentée. Avec notre plate-forme interfacée avec l'ANTAI, Presto1000 transmet directement les demandes de recouvrement.

# SUPPORT DE CONTRÔLE

Pour aider les agents de contrôle et éviter tout risque d'erreur, le montant du FPS, déduit du dernier ticket pris, est retransmis sur l'équipement du contrôleur grâce à l'interfaçage de nos données avec les fournisseurs de système de contrôle.



#### IEM SARL France

310 avenue Marie Curie 74166 Saint-Julien en Genevois, FF Tel: +33 (0)4 50 8776 72 Fax: +33 (0)4 50 8776 70 contact@iemgroup.com

